

 <p>ACTION EUROPE</p> <p>Analytical & Chromatography Instrumentation</p>	<p align="center">Fiche produit Desinfectant COV-60 selon 1907/2006 / CE, article 31</p>	<p>43, rue des violettes 68390 Sausheim France www.sertir.fr +33 (0) 389 456 216</p>
---	---	---

1. Information produit

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Recette WHO / BAUA 2

Numéro d'article: COV-60

Numéro d'enregistrement REACH: Ce produit est un mélange. Numéros d'enregistrement REACH voir section 3.

1.2. Utilisation de la substance / préparation :
Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

1.3. Utilisation de la substance / du mélange
Pour la désinfection des mains

1.4. Coordonnées du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

ACTION EUROPE
43, rue des violettes
68390 Sausheim
France
www.sertir.fr
+33 (0) 389 456 216

2. Dangers possibles

2.1. Avertissements :

Selon le règlement (CE) n ° 1272/2008, ce produit est un mélange dangereux. No CAS 67-63-0.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.

Pictogrammes de danger :



Consignes de sécurité :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Conserver le récipient bien fermé

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols

P280 Porter une protection oculaire / faciale

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne à l'air frais et assurer une respiration sans entrave.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

 <p>Analytical & Chromatography Instrumentation</p>	Fiche produit Desinfectant COV-60 selon 1907/2006 / CE, article 31	43, rue des violettes 68390 Sausheim France www.sertir.fr +33 (0) 389 456 216
--	---	--

3. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique : Solution aqueuse propanolique.

Ingrédients dangereux (RÈGLEMENT (CE) N ° 1272/2008) :

Nom chimique (concentration) :

Nom : 2-propanol 99,8%

No CAS : 67-63-0

La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon le règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII.

Numéro d'enregistrement : 01-2119457558-25-XXXX

Classification :

Liquide inflammable, catégorie 2, H225

Irritation oculaire, catégorie 2, H319

Nom chimique (concentration) :

Peroxyde d'hydrogène (> = 0,10% - <0,15%)

No CAS : 7722-84-1

La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon le règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII.

Numéro d'enregistrement : 01-2119485845-22-XXXX

Classification :

Liquide comburant, catégorie 1, H271

Toxicité aiguë, catégorie 4, H302

Toxicité aiguë, catégorie 4, H332

Corrosion cutanée, catégorie 1A, H314

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3, H335 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3, H412

Nom chimique (concentration) :

Glycérine (> = 0,5% - <4%)

No CAS : 56-81-5

La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon le règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII.

Numéro d'enregistrement : Un numéro d'enregistrement pour cette substance n'est pas disponible car la substance ou son utilisation sont exemptées d'enregistrement conformément à l'article 2 du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement, l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure est ou c'est un mélange.

Pour le texte complet des mentions de danger répertoriées dans cette section, voir la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Instructions générales :

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

4.2. Après inhalation :

La personne doit être amenée à l'air frais.

4.3. Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, également sous les paupières, pendant au moins 10 minutes.

4.4. Après avoir avalé : Rincer la bouche abondamment à l'eau claire. NE PAS faire vomir.

Consultez un médecin, si possible en lui montrant l'étiquette.

5. Lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone.

5.2. Équipement protecteur :

Utiliser un équipement de protection individuelle

6. Mesures de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles :

Assurer une ventilation adéquate.

Supprimer toute source d'incendie potentiel

6.2. Précautions environnementales :

La contamination du sol, de l'eau et des égouts doit être évitée.

6.3. Méthodes d'élimination et de nettoyage :

Essuyez avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon, un molleton).

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

7.2. Espace de rangement : Dans des conteneurs bien fermés. Atmosphère sèche. Protégé de la lumière

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques : Pas d'autres informations, voir section 7.

8.1. Paramètres à surveiller

Composants avec des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

Ingrédients :

2-propanol :

No CAS : 67-63-0

EG-n ° : 200-661-7

No index : 603-117-00-0

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx

Classification selon 1272/2008 / EG : Flam. Liq.2 / H225, Eye Irrit. 2 / H319, STOT SE 3 / H336

Méthodes de surveillance recommandées :

Les méthodes de mesure de l'atmosphère du lieu de travail doivent répondre aux exigences générales des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration estimée sans effet (PNEC) :

Peroxyde d'hydrogène

PNEC* eau douce	0,0126 mg/l
PNEC* eau de mer	0,0126 mg/l
PNEC* rejet périodique dans l'eau	0,0138 mg/l
PNEC* station d'épuration	4,66 mg/l
PNEC* sédiments d'eau douce	0,47 mg/kg
PNEC* sédiments marins	0,47 mg/kg
Plancher PNEC*	0,0023 mg/kg

8.2. Mesures techniques de protection :
Sans autre information spéciale.

8.3. Contrôle de la limite d'exposition :
Les données ne sont pas disponibles.

8.4. Équipement de protection individuelle :
Aucun équipement de protection spécial requis.

 <p>Analytical & Chromatography Instrumentation</p>	Fiche produit Desinfectant COV-60 selon 1907/2006 / CE, article 31	43, rue des violettes 68390 Sausheim France www.sertir.fr +33 (0) 389 456 216
--	---	--

9. Propriétés physiques et chimiques

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Distribution granulométrique : N / A
- Odeur : N / A
- PH : N / A
- Point de fusion / point de congélation : N / A
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : N / A
- Point d'éclair : 24 ° C
- Inflammabilité (solide, gaz) : N / A
- Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : N / A
- Pression de vapeur : N / A
- Densité de vapeur : N / A
- Densité relative : N / A
- Solubilité : miscible avec l'eau
- Coefficient de partage : n-octanol / eau : N / A
- Température d'auto-inflammation : N / A
- Température de décomposition : N / A
- Viscosité : N / A

10. Stabilité et réactivité

10.1. Circonstances à éviter :

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3. Produits de décomposition dangereux :

Ne sont pas connus.

10.4. Information additionnelle :

Ne sont pas connus.

11. Informations toxicologique

11.1. Toxicité aiguë :

Aucune donnée n'est disponible.

11.2. Effets dangereux pour la santé :

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

12. Informations écologique

12.1. Toxicité

Aucune donnée éco-toxicologique n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Les données ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel bio-accumulatif :

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol :

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Classement PBT et MPMB :

Aucune donnée n'est disponible.

 <p>ACTION EUROPE</p> <p>Analytical & Chromatography Instrumentation</p>	<p>Fiche produit Desinfectant COV-60 selon 1907/2006 / CE, article 31</p>	<p>43, rue des violettes 68390 Sausheim France www.sertir.fr +33 (0) 389 456 216</p>
---	--	---

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Substance ou préparation :

Aucune directive homogène pour l'élimination des déchets chimiques résiduels ayant des propriétés spéciales n'a été établie dans l'UE. Le traitement et l'élimination sont soumis à des directives internes dans chaque pays. Par conséquent, vous devez contacter les autorités responsables ou les sociétés d'élimination légalement autorisées dans chaque cas individuel.

2001/573 / CE : Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532 / CE relative à une liste de déchets. Directive 91/156 / CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442 / CEE relative aux déchets.

13.2. Emballages contaminés :

Les emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités exactement de la même manière que les produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62 / CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Informations relatives au transport

14.1. Terrestre (ADR) :

Nom technique : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.O.S., 3, III, / D / E)

Classe 3

Groupe d'emballage : II (D / E)

15. Législation

15.1. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance si elle est utilisée comme spécifié.

 <p>ACTION EUROPE</p> <p>Analytical & Chromatography Instrumentation</p>	<p>Fiche produit Desinfectant COV-60 selon 1907/2006 / CE, article 31</p>	<p>43, rue des violettes 68390 Sausheim France www.sertir.fr +33 (0) 389 456 216</p>
---	--	---

16. Autres informations

Consignes de sécurité supplémentaires

P243 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : déplacer à l'air frais et garder dans une position qui facilite la respiration. Consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau claire pendant plusieurs minutes.

Retirez les lentilles de contact, si possible. Continuez à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si la situation ne s'arrange pas ou en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie : eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre chimique ou

Utilisez du dioxyde de carbone pour éteindre.

P403 + P233 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.

P403 + P235 Conserver au frais dans un endroit bien ventilé.

P405 Stockage verrouillé.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, cependant, elles ne représentent pas une assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.